

DÉLIBÉRATION N° 23/15

Séance du 11 juillet 2023

Mise à jour du plan d'amortissement de l'actif immobilisé

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les durées d'amortissement de l'actif immobilisé telles que précisées dans le tableau ci-après.

Durées d'amortissement pour les immobilisations acquises à compte de l'exercice 2023

Comptes	Libellés	Durées d'amortissement (*)
205xxx	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5
208xxx	Autres immobilisations incorporelles	5
213xxx	Constructions	20
2151xx	Installations complexes spécialisées	20
215316	Installations à caractère spécifique : mises à disposition	20
2153171	Installations à caractère spécifique acquises : exposition permanente	10
2153172	Installations à caractère spécifique acquises : exposition temporaire/itinérante	5
215318	Autres installations à caractère spécifique	10
2154xx	Matériel	10

2155xx	Outillage	10
2157xx	Agencements et aménagements du matériel et outillage	10
2181xx	Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou qu'il n'a pas reçues en mise à disposition)	10
218xxx	Autres immobilisations corporelles Matériel de transport / bureau / informatique / audiovisuel, mobilier, emballage récupérable	5
	(*)Amortissement dérogatoire : les durées d'amortissements peuvent être individualisées si les durées d'usage sont différentes ou contractualisées.	

Fait à Paris,
Le 11 juillet 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart